



Commission scolaire des Chic-Chocs

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du **comité exécutif** de la Commission scolaire des Chic-Chocs, tenue à l'école Esdras-Minville de Grande-Vallée le **mardi 21 novembre 2017** sous la présidence de monsieur Jean-Marc Lemieux.

1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le vice-président, monsieur Jean-Marc Lemieux, ouvre la rencontre, souhaite la bienvenue et en explique le déroulement.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Onze commissaires sont présents et forment quorum, mesdames et messieurs les commissaires :

J. Antonio Blouin	Aline Perry
Jean-Yves Dupuis	Aline Smith
Jean-Marc Lemieux	Louis Vigneau (commissaire-parent) (S-A-D-M)
Jacques Létourneau (S-A-D-M)	France Tapp (commissaire-parent)
Sébastien Lévesque (S-A-D-M)	Isabelle Richard (commissaire-parent)
Marie-France Minville	

Le président, monsieur Jean-Pierre Pigeon, est absent et a avisé de son absence.

Sont aussi présents :

Madame Caroline Charette	directrice du Service des ressources humaines
Madame Deslilas Fournier	Services éducatifs aux jeunes et Services informatiques
Monsieur Éric Guénette	directeur du Service des ressources financières
Monsieur Claude Petitpas	directeur du Service du Secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire
Monsieur Martin Savoie	directeur général
Monsieur David Smith	directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2017
 - 4.2 Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2017
- 5. Enjeux politiques**
Aucun point relié aux enjeux politiques
- 6. Direction générale**
 - 6.1 Consultante à la direction adjointe de l'école C.-E.-Pouliot
- 7. Service des ressources financières**
Aucun point relié à ce service
- 8. Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire**
 - 8.1 Contrat de déneigement 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 – École Notre-Dame

- 8.2 Contrat de déneigement 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 – École Saint-Antoine
- 8.3 Réfection de toitures à l'école Saint-Maxime
- 9. Service des ressources humaines**
 - 9.1. Personnel de soutien
Aucun point relié au personnel de soutien
 - 9.2 Personnel enseignant
 - 9.2.1 Nomination d'un responsable d'école 2017-2018
 - 9.2.2 Octroi d'un congé sans traitement à temps plein à madame Julie Roy
 - 9.3 Personnel professionnel
 - 9.3.1 Abolition et modification de postes suite à l'adoption du plan des effectifs du personnel professionnel 2017-2018
- 10. Services éducatifs aux adultes et formation professionnelle**
Aucun point relié à ce service
- 11. Services éducatifs aux jeunes et Services informatiques**
Aucun point relié à ce service
- 12. Service du secrétariat général, des communications et de la gestion documentaire**
Aucun point relié à ce service
- 13. Informations et commentaires
- 14. Autres affaires
- 15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, et résolu,

CE-1711-060 **CE-1711-060** que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Aline Perry, et résolu,

CE-1711-061 **CE-1711-061** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 octobre 2017 soit adopté tel que rédigé.

4.2 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2017

Aucun suivi nécessaire.

5. ENJEUX POLITIQUES

Aucun sujet relié aux enjeux politiques.

6. DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 CONSULTANTE À LA DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE C.-E-POULIOT

VU l'article 29.1 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs attribuant au comité exécutif le mandat d'autoriser les contrats de service dont les coûts sont de 25 000 \$ à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT le besoin d'expertise nécessaire à la direction de l'école C.-E.-Pouliot en l'absence de la direction adjointe de l'école;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, et résolu,

CE-1711-062

CE-1711-062 d'accorder à madame Marie-Josée Roy un contrat de service pour un montant n'excédant pas 35 000 \$ en contrepartie de son expertise au niveau de la gestion d'un établissement scolaire et de mandater le directeur général à signer pour et au nom de la Commission scolaire, tous les documents requis à la réalisation de ce mandat.

Le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, demande le vote

Pour : 8

Contre : 3

La proposition est adoptée.

Les commissaires, messieurs Louis Vigneau, Jacques Létourneau et Sébastien Lévesque enregistrent leur dissidence

7. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Aucun sujet relié à ce service.

8. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES, DE L'APPROVISIONNEMENT ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

8.1 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 ÉCOLE NOTRE-DAME

VU l'article 29.1 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif d'autoriser les contrats de service dont les coûts sont supérieurs à 25 000 \$ et n'excèdent pas 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue pour l'école Notre-Dame suite à l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date 5 mai 2017 pour le déneigement du stationnement de l'école Notre-Dame;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Commission scolaire pour conclure un contrat gré à gré avec un entrepreneur;

CONSIDÉRANT la soumission reçue;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CE-1711-063

CE-1711-063 de retenir les services de Garage Florent Roy inc. pour le contrat de déneigement à l'école de Notre-Dame, au montant de 29 532,86 \$, taxes non incluses (33 955,34 \$ avec taxes), pour les saisons hivernales 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis.

8.2 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 ÉCOLE SAINT-ANTOINE

VU l'article 29.1 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif d'autoriser les contrats de service dont les coûts sont supérieurs à 25 000 \$ et n'excèdent pas 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue pour l'école Saint-Antoine suite à l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date 5 mai 2017 pour le déneigement du stationnement de l'école Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Commission scolaire pour conclure un contrat gré à gré avec un entrepreneur;

CONSIDÉRANT la soumission reçue;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

CE-1711-064

CE-1711-064 de retenir les services de Transport David Élément - 9115-1787 Québec inc. pour le contrat de déneigement à l'école Saint-Antoine, au montant de 38 600,00 \$, taxes non incluses (44 380,35 \$ avec taxes), pour les saisons hivernales 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis.

8.3 RÉFECTION DE TOITURES À L'ÉCOLE SAINT-MAXIME

VU la lettre de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, datée du 27 novembre 2014 autorisant la réalisation des projets «Maintenance des bâtiments 2014-2015» (Projet 0153M1415);

VU l'article 30 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs accordant au comité exécutif d'autoriser les travaux dont les coûts sont supérieurs à 30 000 \$ et n'excèdent pas 100 000 \$;

VU l'appel d'offres public diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en date du 5 octobre 2017;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

SOUSSIONNAIRE	PROVENANCE	MONTANT (AVANT TAXES)	MONTANT (APRÈS TAXES)	CONFORME	RECOMMANDATION
Marin Construction inc.	Sainte-Anne-des-Monts	87 900,00 \$	101 063,03 \$	Oui	✓
L'Avant-Garde Construction	Rimouski	107 000,00 \$	123 023,25 \$	Oui	
PB Maçonnerie inc. – 3019233 Canada inc.	Rivière-du-Loup	99 450,00 \$	114 342,64 \$	Oui	
Rénovation C.M. inc.	Grande-Vallée	102 300,00 \$	117 619,43 \$	Non	

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes Vachon et Roy, experts professionnels dans le dossier;

CE-1711-065

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Sébastien Lévesque, et résolu,

CE-1711-065 de retenir les services de Marin Construction inc. pour effectuer des travaux de réfection de toitures à l'école Saint-Maxime, au montant de 87 900,00 \$, taxes non incluses (101 063,03 \$ avec taxes), et de mandater le directeur du Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport scolaire à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Chic-Chocs tous les documents requis à la réalisation des travaux.

9. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 PERSONNEL DE SOUTIEN

Aucun sujet relié au personnel de soutien.

9.2 PERSONNEL ENSEIGNANT

9.2.1 NOMINATION D'UN RESPONSABLE D'ÉCOLE 2017-2018

VU la clause 6-6.01 de la convention collective (E1) applicable qui prévoit que l'enseignant qui agit en tant que responsable d'école reçoit pour ses responsabilités additionnelles un supplément annuel;

VU l'article 11 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs qui prévoit qu'il appartient au comité exécutif de nommer les responsables d'établissement;

CONSIDÉRANT les besoins particuliers de certaines écoles pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice d'école;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

École Esdras-Minville

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-France Minville, et résolu,

CE-1711-066

CE-1711-066 de nommer monsieur Frédérick Dumais responsable d'école, à l'école Esdras-Minville, pour l'année scolaire 2017-2018.

9.2.2 OCTROI D'UN CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS PLEIN À MADAME JULIE ROY

VU la clause 5-15.03 de la convention collective applicable qui prévoit que :

La commission accorde à l'enseignante ou l'enseignant qui en fait la demande écrite, 30 jours avant qu'il ne prenne effet, un congé sans traitement pour terminer l'année scolaire en cours, pour les

motifs prévus à la clause 5-15.02, à la condition que la commission puisse procéder au remplacement à sa satisfaction;

VU la clause 5-15.02 d) qui prévoit comme motif: *la mutation du conjoint ou de la conjointe;*

VU l'article 24 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs qui prévoit qu'il appartient au comité exécutif d'octroyer tout congé sans traitement de plus de cinquante jours;

CONSIDÉRANT la demande de congé sans traitement à temps complet adressée au Service des ressources humaines par madame Julie Roy;

CONSIDÉRANT que madame Julie Roy est déjà remplacée à la satisfaction de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de sa directrice d'école, madame Isabelle Landry;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Jean-Yves Dupuis, et résolu,

CE-1711-067

CE-1711-067 d'octroyer un congé sans traitement à temps plein à madame Julie Roy du 12 février au 26 juin 2018 inclusivement.

9.3 PERSONNEL PROFESSIONNEL

9.3.1 ABOLITION ET MODIFICATION DE POSTES SUITE À L'ADOPTION DU PLAN DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL 2017-2018

Vu l'adoption du plan des effectifs du personnel professionnel 2017-2018 le 23 mai 2017 (CC-1705-158) (doc. : SRH1617-053, daté du 8 mai 2017 version 1);

VU l'article 12 du Règlement relatif à la délégation de fonctions et pouvoirs qui prévoit qu'il appartient au comité exécutif d'abolir ou de modifier des postes au plan des effectifs du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT les changements au niveau des besoins depuis l'adoption du plan des effectifs du personnel professionnel 2017-2018 (document SRH1617-053, daté du 8 mai 2017, version 1);

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur J. Antonio Blouin, et résolu,

CE-1711-068

CE-1711-068 d'effectuer les abolitions et les modifications aux postes suivants :

ABOLITIONS		
POSTE	ETC	AFFECTATION
Conseiller pédagogique	1	SEAFP
Conseillère en éducation préscolaire	0,10	École des Prospecteurs
Conseiller en éducation préscolaire	0,10	École Notre-Dame-des-Neiges
Agent de gestion financière	1	Service des ressources financières
MODIFICATIONS		
Conseiller en éducation préscolaire	+ 0,14	École St-Rosaire

10. SERVICES ÉDUCATIFS AUX ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Aucun sujet relié à ce service.

11. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES ET SERVICES INFORMATIQUES

Aucun sujet relié à ce service.

12. SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES COMMUNICATIONS ET DE LA GESTION DOCUMENTAIRE

Aucun sujet relié à ce service.

13. INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

Aucune information ni commentaire.

14. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire ne fut discutée.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame France Tapp, et résolu,

CE-1711-069 **CE-1711-069** que la séance soit levée à 20 h 04.

Vice-président

Secrétaire général